Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_114-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-114

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 15 Décembre 2025
Délibération

Date de la convocation : Mardi 9 Décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etaient représentés : Mme Isabelle BATAILLER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Annaik PERSON par délégation à M. Yann QUÉRÉ, M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 23 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 26

CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE A PAIMPOL »
Rapporteur : M. Croissant.

Vu l'instruction budgétaire M57 et plus précisément les dispositions relatives aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Vu la délibération n°2025-106 du 17 novembre 2025 au terme de laquelle le conseil municipal s'est prononcé sur le choix du maître d'œuvre pour la construction d'un équipement scolaire et périscolaire à Paimpol et a autorisé Madame La Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuve,

Considérant la durée des travaux nécessaire à la construction d'un équipement scolaire et périscolaire sur le site de l'école Gabriel Le Bras,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_114-DE

Considérant le montant des travaux, de la maîtrise d'œuvre, des aléas, les assurances estimés à 11,4 millions,

Considérant que la commune de Paimpol doit prochainement notifier le marché de maîtrise d'œuvre et à moyen terme lancer les marchés de travaux,

Considérant que les études réalisées par le maître d'oeuvre dès la notification du marché feront l'objet de facturation avant l'adoption du budget 2026,

Considérant, comme le prévoit l'article L.5717-10-9 du CGCT que « Lorsque la section d'investissement du budget comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement, l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget liquider et mandater dans la limite d'un montant de crédits de paiements par chapitre égal au tiers des autorisations d'engagement ou des autorisations de programme ouvertes au cours de l'exercice précédent »,

Considérant que ces dépenses s'étaleront sur plusieurs exercices budgétaires,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines et finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 5 voix contre (Mme Ollivro, Mme Boyard-Ogor, Mme Treguer, Mme Le Calvez et Mme Le Vay),

DÉCIDE de créer une autorisation de programme d'un montant global de 11,4 millions d'euros TTC sur 4 ans pour des travaux de construction d'un équipement scolaire et périscolaire à Paimpol,

APPROUVE la répartition des crédits de paiement comme indiqué dans le tableau ci-joint,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 17/12/2025

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL